



Refus d'un logement pour discrimination

Par **louloute14**, le **05/01/2012 à 13:13**

Bonjour,
je voudrai savoir ce que je peut faire car l'agence immobiliere bleu marine de langrune sur mer nous a refusé un logement car soi disent que nos revenu ne sufise pas mais il mon dit aussi que le propriétaire préfaire loyer a des ami alors que l'on avez fait notre demande avent que pouvont nous faire

Par **cocotte1003**, le **05/01/2012 à 13:26**

Bonjour, le bailleur est tout à fait libre de choisir le locataire qu'il veut avec les ressources qu'il veut et les garanties qu'il veut. Ce n'est pas parce que vous avez présenté votre dossier en premier que cela impose au propriétaire de vous choisir. Vous pensez à un problème raciste mais avez vous des preuves concrètes ? si c'est le cas alors là oui, vous pouvez saisir la justice, cordialement

Par **alterego**, le **05/01/2012 à 13:58**

Bonjour,

Un propriétaire est en droit de fixer un plafond de revenus pour louer son bien.

Il n'y a rien de discriminatoire à cela, comme il est dans la nature des choses de privilégier sa

famille, ses amis, ses voisins etc...

Si votre déception se comprend, elle ne peut justifier l'emploi du mot discrimination.

Je vous souhaite de trouver rapidement un logement et plus encore à votre convenance.

Cordialement